

VALDAHON **INFOS**

Votre journal d'information communale

DÉCEMBRE 2022

VILLE DE VALDAHON

ICI
la ville investit
pour l'avenir.

TRANSFORMATION DE L'ANCIEN MAGASIN EN SALLE POLYVALENTE

Au terme de l'appel d'offre lancé le 30 septembre dernier, le maître d'œuvre du projet de réhabilitation de l'ancien magasin, rue de l'Industrie, a été désigné lors d'une commission d'adjudication qui s'est tenue le 22 novembre dernier. Sur les 3 dossiers déposés, celui de VM Architectes de Besançon a été retenu.

Dans les prochains jours, le cabinet va débiter sa mission pour une durée de 20 semaines. Grâce au concours de ses nombreux partenaires techniques : BMECO (économiste), GALLET (bureau d'études chauffage, climatisation...) et VAUTE SCHERMESSE (bureau d'études électriques), le maître d'œuvre devrait donc être en capacité de fournir à la commune une étude complète, une estimation globale du montant des travaux et un chiffrage point par point des différentes configurations et options de la future salle polyvalente.

À partir de cette étude, les élus devront poser un arbitrage en tenant compte de la conjoncture actuelle marquée par une forte inflation, pour trouver le juste équilibre entre le montant initial des travaux fixé à 1 million d'euros il y a deux ans et celui qui ressortira de l'estimation de VM Architectes en 2023. Nul doute que l'augmentation du prix des matériaux aura malheureusement un impact significatif sur le projet.

LE **MAÎTRE**
D'ŒUVRE DU
PROJET A ÉTÉ DÉSIGNÉ

Chères Valdahonnaises, chers Valdahonnais,

Décembre est le mois féérique par excellence où les yeux des enfants brillent autant que les illuminations ! Malgré les consignes de sobriété, nous ne pouvions pas faire abstraction de notre grand et beau marché de Noël. Mais pour économiser sur les dépenses énergétiques, nous avons opté pour l'extinction des illuminations dès le 27 décembre. Ce marché de Noël a été un vrai succès et nous espérons avoir apporté de la magie et de la joie aux enfants et aux adultes. Cette manifestation reste un moment important dans la vie de notre commune par le partage et le vivre-ensemble avec les commerçants, les associations, les élus et le public. Je tiens à remercier chaleureusement pour ce travail de longue haleine Morgan Perrin, maire-adjoint à la communication et à l'animation culturelle, qui a oeuvré avec tous les agents de la ville, notamment Véronique Grosjean, de l'équipe du comité des fêtes sous la houlette de Jacky Martin et des bénévoles des associations. Une belle implication de tous, au service du public ! Bravo à tous ! Et il n'y a pas eu de découragement si avant même le lancement du Marché de Noël, nous devions déplorer du vandalisme sur 2 chalets nécessitant des réparations coûteuses. Une vigilance plus accrue de notre police municipale en lien avec la gendarmerie a d'ailleurs été mise en place.

J'ai déjà expliqué dans deux précédents éditos du journal que la ville n'a nullement la main sur le choix, l'implantation et l'installation de commerces au nom de la libre concurrence (loi Rafarin). Je rappelle qu'un maire possède certains pouvoirs mais n'a pas pour autant tous les pouvoirs ! Choisir un commerce par rapport à un autre est inconcevable ! La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est une instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1000 m² de surface de vente. J'en suis membre en tant que maire, mais ma voix n'est pas prépondérante face aux décisions des autres membres comme des représentants de l'État, de la Région, des maires et des communautés de communes, de l'EPF (Établissement Public Foncier) et des architectes. Je ne peux avec ma seule voix faire accepter ou refuser un projet. La mairie est un garant et un exécutant des lois dictées par le gouvernement. De plus, la mairie découvre bien souvent, comme tout citoyen, l'arrivée d'enseignes de moins de 1000 m², ce qui est la grande majorité ! Alors je pense qu'il vaut mieux, en ces temps difficiles, rester solidaires plutôt que de lancer de faux procès.

Nous soutenons le commerce et l'artisanat local dès qu'une opportunité se présente, dans la limite de nos droits, par nos commandes régulières à tous les niveaux, comme par exemple, tous les pots de convivialité (boissons, gâteaux...), les fleurs (inhumations ou cérémonies), les travaux. Pour expliquer cette situation, je vous invite à lire dans cette édition (page suivante) les propos de Salih Kurt, maire-adjoint aux finances.

Je rappelle aussi que pendant la période Covid, la mairie, par l'intermédiaire de l'Unyon des commerçants, avait acheté des chèques cadeaux pour tous ses Aînés. Pour cette fin d'année, nous avons encore amélioré notre aide en permettant à tous les commerces (adhérents ou non à l'Unyon) de bénéficier d'un dispositif avec des tickets cadeaux. Ainsi, tous les commerçants de Valdahon seront destinataires (s'ils sont participants) de ces tickets cadeaux, achetés par la ville pour les fêtes de fin d'année pour les offrir à nos Anciens ne pouvant participer au repas de Noël, et aux agents communaux.

Nous devons tous faire face à des coûts de dépenses d'énergie élevées et je suis très inquiète pour l'avenir. Nous allons, nous aussi, revoir nos projets à la baisse, car nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts. Seules les bases fixées par l'État ont été relevées. En participant au dernier Congrès des maires à Paris, nous avons entendu des discours de sobriété et d'incitation à une rénovation énergétique des bâtiments communaux. « Nous entrons dans une nouvelle ère où nous devons nous adapter » disait notre Président de la République. Nous sommes donc en grande réflexion face aux délais et aux coûts de réalisation de ces projets de rénovation.

La diminution des espaces à construire avec l'objectif de zéro artificialisation des sols d'ici 2050 est une des mesures que nous et nos enfants devront mettre en œuvre pour protéger notre planète ! Cela nous obligera à adapter et à repenser notre plan local d'urbanisme et notre politique du logement.

Mais pendant les fêtes, essayons d'oublier tous ces flots d'informations peu réjouissantes. Privilégions la convivialité et le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis pour partager des moments d'échange, de respect et d'amitié sans pour autant oublier ceux qui souffrent dans leur chair ou dans leur cœur. Je vous souhaite donc de bonnes fêtes de fin d'année et je me réjouis déjà de vous retrouver en « présentiel », et ce sera « enfin » une première pour moi, le dimanche 8 janvier à 11h30 à l'Espace Ménétrier pour la présentation de mes vœux 2023.

Bien à vous,

SYLVIE LE HIR

Maire de Valdahon

Cœur de ville



VIE MUNICIPALE

• Agenda municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **12 janvier** à 20h en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

• Les élus se sont réunis dernièrement :

- Commission Urbanisme-VRD le 29 novembre.

• Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Permanence le samedi de 9h à 12h.

RÉUNION SUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Nous vous rappelons que ce **jeudi 15 décembre à 19h30 se tiendra la réunion publique en salle d'honneur de l'Hôtel de Ville** autour du projet d'aménagement des espaces publics de Valdahon. Ce sera l'occasion de le découvrir plus en détails, de voir les esquisses et d'échanger avec l'équipe qui a piloté, dessiné et qui réalisera ce projet.



ÉCHO NOUVEAU

• **Jessica Foraison** pratique l'ostéopathie à domicile pour les animaux de compagnie et ceux d'élevage. L'ostéopathie et la physiothérapie, complémentaires de la médecine vétérinaire allopathique «classique», permettent de prendre en charge des animaux soit de manière préventive, soit après un échec de traitement ou en complément de celui-ci ou bien suite à une chirurgie.

Prise de rendez-vous au 06 79 81 21 61 ou foraison.vetosteo@gmail.com

Site internet :

<https://vetosteoophysio.wordpress.com>

Facebook : Ostéopathie vétérinaire Jessica Foraison – Vetosteoophysio

ÉCONOMIE-FINANCES

Notre commune connaît une forte croissance démographique, en 1999 nous comptons 4027 habitants pour avoisiner aujourd'hui 6000 Valdahonnais.

L'un des plus importants facteurs de cette croissance est incontestablement notre positionnement géographique qui favorise l'implantation d'entreprises et de commerces de tout type et permet ainsi la création d'emplois, synonyme de richesse pour notre territoire.

Comme dans certains territoires français, les communes qui ont vu l'emploi être décimé, ont malheureusement vu leur population décliner. Effectivement, l'emploi local permet indéniablement de faire fonctionner les commerces et de rendre les villes et villages plus attractifs. C'est pourquoi, nous nous réjouissons du développement économique à Valdahon. Mais contre toute attente, la ville, en raison de son évolution, est sous le feu des critiques et des polémiques lancées sur les réseaux sociaux. En France, aucune autorisation de la mairie n'est requise pour ouvrir un commerce ou une entreprise : il n'appartient donc pas au maire de décider ou non de l'ouverture d'un commerce. Dans le contexte économique actuel très difficile que nous vivons où chacun doit boucler, comme il le peut, ses fins de mois et où l'inflation fait s'envoler les prix et les taux d'intérêts, nous rappelons que notre objectif est bien de défendre nos 6000 concitoyens. Nous nous refuserons toujours à commenter des controverses improductives.

Devant la grande diversité de nos commerces, qu'ils soient artisanaux ou industriels, nous, Valdahonnais, avons la chance d'avoir le choix. Le choix de consommer local aussi bien des produits accessibles à toutes les bourses que des produits artisanaux de grande qualité préparés par nos artisans commerçants.

Depuis une vingtaine d'années, à Valdahon, les boulangeries industrielles et les supermarchés discount répondent indiscutablement aux besoins d'une partie de la population.

Dans tous les cas, chacun doit avoir le choix, en fonction de ses ressources et de ses convictions personnelles, de consommer comme il l'entend.

Pour autant, en leur commandant l'intégralité des besoins des restaurants scolaires et de la résidence autonomie, la commune de Valdahon continue et continuera de soutenir ses artisans commerçants, restaurateurs et boulangers.

De plus, dans ce contexte difficile où les finances communales subissent des hausses généralisées, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taxes locales pour ne pas impacter les budgets des ménages.

Devant la grave crise énergétique que traverse notre pays, la commune est solidaire et apporte tout son soutien aux boulangers, restaurateurs, commerçants, artisans, entreprises qui subissent de plein fouet l'augmentation de leurs charges.

Salih Kurt, maire-adjoint aux finances

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES AU SEIN DE LA MAISON DES SERVICES

Marie-Pierre Lefèvre, recrutée par la ville en août dernier, suit actuellement une formation au quotidien (4 jours par semaine jusqu'à fin janvier 2023) afin d'obtenir la qualification et la certification du poste de conseillère numérique. En effet, l'État subventionne en partie le recrutement de médiateurs/ conseillers/conseillères numériques pour aider les français à utiliser les outils numériques.



Les missions de Marie-Pierre sont les suivantes :

- renforcer l'équipe en place au sein de la Maison des services pour accompagner, entre autres, les usagers dans les démarches administratives en ligne ;
- informer et répondre aux questions des usagers, analyser leurs besoins et leur présenter les services et dispositifs disponibles ;
- les sensibiliser aux enjeux du numérique ;
- organiser et animer des ateliers numériques à thème pour amener les usagers vers l'autonomie avec ces outils.

Marie-Pierre vient d'ailleurs de mettre en place, début novembre, des ateliers informatiques gratuits, par niveaux de connaissance ou d'expérience et sur inscription au préalable.

Ces cours de 1h30 sont dispensés actuellement le mercredi matin ou /et l'après-midi dans la salle informatique de la Maison des Services et dans le cadre

de France Services. Des séances à thème seront proposées telles que, comment créer une boîte mail ou encore créer son compte impôts, son compte Ameli, son compte MSA, son compte retraite...

Pour cela, vous devrez vous inscrire au préalable à l'accueil de la Maison des Services à partir de la mi-janvier 2023.

(Aucune inscription ne sera prise en compte avant).

Sophie, Marie-Pierre et Martine vous accueillent chaque jour pendant les horaires d'ouverture de la Maison des Services du lundi au vendredi : 8h30-12h • du lundi au jeudi : 13h30 à 17h30 • Mercredi et vendredi après-midi : accueil fermé.

LE PLAN « LOGEMENT D'ABORD » POUR LES PROPRIÉTAIRES-BAILLEURS

Le plan « Logement d'abord » vise à permettre l'accès et le maintien dans les logements, de ménages aux ressources modestes, tout en sécurisant les propriétaires privés. Le propriétaire confie la gestion de son bien à l'agence immobilière sociale du Doubs (Soliha AIS), qui le louera pour un loyer abordable à un ménage ne dépassant pas un certain plafond de ressources. En contrepartie et avec le soutien du Département du Doubs, le dispositif offre des avantages (réduction d'impôt, accompagnement social...)



Pour tout renseignement sur le dispositif :

Maison de l'habitat du Doubs • ADIL

Tél. 03 81 68 37 68 • contact@maisonhabitatdoubbs.fr

Soliha

Tél. 03 81 83 00 20 • Contactais2521@solihha.fr

FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

Le FNATH, Association des accidentés de la vie, apporte à toutes les victimes d'un accident de travail, de la vie privée ou de la circulation, d'une maladie professionnelle ou d'autre origine, à toutes les personnes en situation de handicap, un soutien efficace afin de les conseiller, les défendre, les accompagner.

Grâce à son service juridique spécialisé, la FNATH peut vous orienter, vous aider à constituer votre dossier et défendre vos droits, car la complexité des textes et l'évolution constante des lois sociales rendent indispensable l'assistance de personnes qualifiées en ce domaine.

Président secteur Morteau Le Russey Maîche : DESPLANCHES Nicolas

10 rue René Cassin • 25800 VALDAHON

06 77 95 96 43



PLANTATION D'ARBRES

Comme chaque année, c'est une dizaine d'arbres qui a été plantée (dont 4 arbres en remplacement d'arbres coupés) avec des variétés multiples qui vont du Noyer au Savonnier en passant par le Liquidambar, le Tilleul ou encore le Ginkgo Biloba sur différents sites de la ville : le stade de la rue Boyer, le square Adelphe Daudey, rue des Charmes, à l'étang de la Lièze, rue des Gouttottes.

PROPRETÉ NE JETEZ PLUS VOS MÉGOTS SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Des cendriers viennent d'être installés devant les espaces de jeu (Daudey, derrière l'église, Malpommiers), le gymnase et son annexe, la salle de la Musique et l'Espace Ménétrier, pour inciter les fumeurs à y éteindre leur cigarette et déposer leur mégot.

Une collecte de ces déchets aura lieu pour un recyclage ciblé plutôt qu'une incinération. Pour TchaoMégot (le collecteur), le recyclage des mégots n'a de sens que s'il préserve la nature et la santé des personnes qui y travaillent. Pour cette raison, leur procédé de dépollution et de recyclage n'utilise ni eau ni produits toxiques. Un solvant neutre et non toxique extrait les substances toxiques et les odeurs efficacement. Il est recyclé en continu et en cycle fermé.

À partir des mégots de cigarettes, ils obtiennent une fibre propre et sans odeur. Elle est ensuite transformée en nouveau matériau isolant éco-conçu. Des études toxicologiques prouvent la non toxicité de la matière. Cet isolant est utilisé dans le bâtiment ou pour le rembourrage de doudounes.

Le mégot de cigarette est considéré comme un déchet toxique : très polluant, il contient des milliers de substances dangereuses (plomb, mercure, dioxyde de titane, ammoniac, benzène, cadmium, arsenic...) et requiert donc un traitement particulier.

Le saviez-vous ?

- La cendre, le papier et le tabac représentent 25% du mégot de cigarette. Les 75% restants sont composés du filtre, majoritairement constitué de plastique (acétate de cellulose).
- Un mégot met 12 ans à se dégrader dans la nature et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.
- 50 milliards de cigarettes sont vendues chaque année, et 35 milliards

de mégots finissent dans la nature : cela représente 25 000 tonnes de déchets toxiques.

- - 40% : c'est l'objectif français de réduction du nombre de cigarettes jetées à terre en six ans à partir de 2020.
- 68 euros : c'est le montant de l'amende risquée en France lorsqu'on jette son mégot par terre.



DÉJECTIONS CANINES : UN EFFORT EST DEMANDÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN(S)

Les espaces publics de notre ville sont régulièrement salis par des déjections canines. Cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie. Pour rappel, "les fonctions naturelles des animaux domestiques ne peuvent être accomplies qu'aux emplacements signalés et aménagés à cet effet ou dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception de ceux qui se trouvent à l'intérieur des passages piétons"... Dans tous les cas, chaque propriétaire de chien doit se munir d'un sac et ramasser les crottes de son compagnon sur le trottoir ou la voie publique.

La ville vient de compléter des équipements de distribution de sacs à crottes en les dotant de sacs poubelles. Au total, la ville est dotée de 5 « toutounettes » : près du parc rue Adelphe Daudey, vers les espaces verts au début de la rue Notre-Dame et de la rue des Lilas, au parking rue de la gare et le long de l'avenue Burnez.

La ville soigne ses entrées

POUR INFORMER SANS DÉFORMER NOS PAYSAGES !



Force est de constater que de nombreux panneaux étaient plantés ici et là au fur et à mesure de l'obtention de nouveaux labels et autres dispositifs sans une réelle harmonie. La ville a souhaité remédier à cette pollution visuelle et soigner ses entrées de ville pour donner une belle image. La prolifération de la publicité et le cumul des dispositifs de signalisation dégradent la qualité de notre cadre de vie et l'attractivité du territoire. Il a donc été fait le choix d'un mobilier d'accueil unique de panneaux d'entrées de ville afin de mettre en valeur les atouts de la ville en un seul coup d'œil.

Les liens entre la commune du Valdahon et Maulbronn, notre ville jumelle allemande, sont officiels depuis 1987.

La ville a souhaité mobiliser les Valdahonnais pour devenir acteurs de la sécurité de tous. Le dispositif « Participation citoyenne », piloté par la gendarmerie, repose sur un lien étroit entre les gendarmes et des référents volontaires de quartier. Il permet ainsi de faire baisser sensiblement les cambriolages dans les villes qui l'utilisent.

« Site Remarquable du Goût » est un label national pour valoriser un produit et un terroir. Sur le territoire de la CCPHD, ce sont les salaisons en tuyé qui sont labellisées. En 2017, ce patrimoine a été inscrit sur la liste du « patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ». Ce panneau indique qu'un membre de l'association « Site Remarquable du Goût : Salaisons en tuyé des Portes du Haut-Doubs » réside dans notre commune.



Panneau d'agglomération avec le logo de la Ville.

La vidéoprotection est un outil qui complète la politique locale de prévention et de sécurité menée par la Municipalité. La ville est placée sous vidéoprotection depuis plusieurs années.

La ville participe depuis de nombreuses années au concours départemental des Villes et Villages fleuris et a obtenu 2 fleurs.

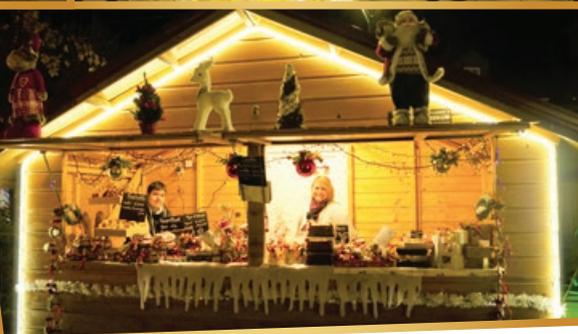
Sensible aux enjeux écologiques et sanitaires, la commune a signé en 2016 la charte d'entretien des espaces publics avec la Fredon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Depuis, les 3 niveaux de cette charte ont été atteints progressivement : « Traiter mieux, traiter moins, ne plus traiter chimiquement ».

Mme le maire est heureuse de convier la population le
dimanche 8 janvier à 11h30
à la salle Courbet de l'Espace Ménétrier
pour ses premiers vœux en présentiel

UN MARCHÉ DE NOËL RÉUSSI

Cette édition du Marché de Noël 2022 a connu un vif succès par sa fréquentation, ses nombreuses animations et la nouvelle configuration donnant l'impression d'un véritable village de Noël créé autour de la patinoire. Celle-ci n'a jamais désempli tout comme le manège très prisé par les enfants. Merci à tous : bénévoles du Comité des Fêtes, élus et agents de la commune, exposants et artistes qui ont rendu la fête encore plus belle.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2023 !



- La mairie sera fermée tous les samedis matins du 17 décembre au 14 janvier inclus.
- En raison des fêtes, tous les services communaux seront exceptionnellement fermés le lundi 26 décembre 2022.
- L'accueil de la Maison des Services – France Services restera fermé tous les mercredis après-midis jusqu'à la fin de l'année.
- La médiathèque sera fermée du 24 au 31 décembre 2022. Réouverture le mardi 3 janvier 2023 aux horaires habituels.

BILLET DE LA MINORITÉ

Les élus de la minorité n'ont pas communiqué de billet pour cette édition.

ANIMATIONS DE LA VILLE

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE BRACHOTTE



ATELIER « POP-UP » SPÉCIAL NOËL À 15H

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Réalisez une carte de fête originale, mise en volume grâce à des techniques de pliage, découpage et collage de papier.

Public : enfants à partir de 8 ans, adolescents.

ET EN DÉBUT D'ANNÉE...

LECTURE KAMISHIBAI À 15H

MERCREDI 11 JANVIER

Une histoire est racontée pour faire découvrir une thématique aux enfants. La lecture sera accompagnée de musique et suivie d'un débat...

Public : enfants à partir de 8 ans.

SÉANCE « BÉBÉS LECTEURS » À 10H30

MERCREDI 25 JANVIER

Petites histoires, comptines et jeux de doigts pour développer l'imaginaire...

Durée : 30 min. Gratuit - Enfants de moins de 3 ans.

JEUX DE SOCIÉTÉ, SESSION ADULTES DE 18H À 21H

VENDREDI 27 JANVIER

Manon, animatrice pour la société de jeux « Oïka oïka » montrera au public de nombreux jeux de société. N'hésitez pas à apporter vos propres jeux pour les faire découvrir aux autres...

Inscription obligatoire.

SPECTACLE « LA FÉE BÉGONIA » À 10H30

avec Corinne Méraux

SAMEDI 21 JANVIER

Venez découvrir des histoires magiques, avec une fée un peu décalée, pleine d'humour, d'improvisations et de paillettes...

Public : enfants de 2 ans à 8 ans.

Inscription obligatoire.



Agenda

DU 12 AU 24 DÉCEMBRE

Grande opération commerciale : l'Unyon des Commerçants de Valdahon est de nouveau engagée pour les festivités de fin d'année. Outre la somme allouée de 12 000€ à gagner en bons d'achats, l'association a décidé de tenir compte des difficultés financières actuelles de tout un chacun en mettant en jeu un bon exceptionnel de 2 500€.

Les nombreux produits et objets composant ce lot exceptionnel sont à gagner avec un ticket à gratter. Il sera de 2 500€ et visible chez REFLEXE NATURE (rue du Collège).

Consommer local : un enjeu prioritaire !

Les 12 000€ seront répartis en 4 bons de 500€ et 500 bons de 20€ à dépenser localement chez un commerçant ou un artisan faisant partie de l'Unyon.

Avec ce geste de solidarité, l'Unyon des Commerçants de Valdahon entend témoigner de l'attention et du soutien portés à sa clientèle. Composée désormais de 56 adhérents, cette association insufflé un véritable dynamisme dans la localité. Elle tient d'ailleurs à remercier les entreprises locales, les particuliers et la mairie pour leur aide dans ce grand jeu de Noël.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Spectacle de danse de Noël à 17h à l'Espace Ménétrier, organisé par Sundanse.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

Concert de Noël de la Chorale du Plateau à 15h30 (ouverture des portes à 15h).

MERCREDI 28 DÉCEMBRE

Pour les plus de 60 ans, séance ciné avec l'ADMR à 14h30 – 5€ la séance au cinéma Pax. Projection du film « Belle et Sébastien : nouvelle génération ». Les personnes peuvent être accompagnées. Inscription au 03 81 56 22 44.

JEUDI 5 JANVIER

Repas des rois organisé par le Club de l'amitié à 12h à l'Espace Ménétrier.

DU 6 AU 21 JANVIER

40^e tournoi de foot en salle organisé par le FCVV (Football Club Valdahon-Vercel) au Gymnase de Vercel.

Buvette et petite restauration sur place. Inscription sur le site

<https://www.njuko.net/40emetournoidevercel>.

JEUDI 12 JANVIER

- Collecte de sang à l'Espace Ménétrier de 16h à 19h30.
- Foire mensuelle.

DIMANCHE 15 JANVIER

Compétition départementale organisée par le Club de Tennis de Table de Valdahon au gymnase Pierre Nicot de 8h à 19h. 10€ l'entrée.

SAMEDI 21 JANVIER

Collecte de papier organisée par l'APESE sur le parking Ménétrier de 9h30 à 11h. Merci de ficeler les papiers si possible.

DIMANCHE 29 JANVIER

Vide-greniers organisé par le Football Club Vétérans au gymnase Pierre Nicot de 7h à 17h. Restauration sur place.

Entrée : 1€ (gratuit pour les – de 16 ans)

Exposant : 14€ les 3 mètres x 2 m

Arrivée à partir de 5h30.

Rens. et inscriptions au 06 70 32 13 15 ou par mail footveteranvaldahon@gmail.com